

Extrait des registres de délibérations municipales de Besançon (1570-1896)

(Bibliothèque et archives municipales de Besançon)

BB.32

12 décembre 1570 - Visite des murailles

« Attendu que ces grandes eaux [...] on fait les plus grands dégâts et ruine [...] ordonne que ce fera une visite des murailles et des alentours. »

9 décembre - Port de Malpas

« Que la furieuse inondation du Doubs qu'à connu [la citée] : elle a démoly et renversé jusqu'au pied du roch la levée estant oulte et devant la porte de Malpas en sorte que le passage et l'entrée de la citée est cloz de ce cousté. »

[D'après Castan¹ : « on construira en attendant de réédifier cette levée un pont de bois pour permettre le passage »]

BB.47

Processions générales 1606

« Processions générales ordonnées pou apaiser l'ire de Dieu, considérée l'indisposition du temps en cette saison continuant à pluie et froidure [...] elles seront présidés par l'archevêque de Lausanne et on y portera le St Suaire. »

BB. 147

5 juillet 1734 : Grandes eaux

« Les pluies abondantes et continuelles qu'il a fait les 4, 5 et 6 de ce mois ayant gonflé extraordinairement la rivière du Doubs ont porté les hauteurs des eaux aussi fort à 14 poulies près de que celle de l'année 1570. Ce qui a fait prendre la délibération de prier Mr. Philipe et Caseau de se concerter avec Mrs les Ingénieurs pour qu'il ne missent point d'obstacles aux empalement que nous croyons nécessaire de faire à la porte du moulin St Paul, à celle de l'abreuvoir de l'hôpital du St Esprit et autres qui peuvent être le long du quai, pour tente de parer une autrefois à de pareille débordements »

BB.153

17 août 1740

« M. le Maire a dit que la saison étant fort avancé, les pluies continuant [...] » *il ordonne une procession avec le St Suaire pour faire cesser le mauvais temps qui entraîne des débordements du Doubs (résumé de Castan²).*

¹ Notes sur l'histoire municipale de Besançon, Auguste Castan, 1888 (index des délibérations municipales)

² Notes sur l'histoire municipale de Besançon, Auguste Castan, 1888 (index des délibérations municipales)

BB. 17118 juillet 1758 – Procession St Suaire

« M. le Maire fait assembler la Compagnie et l'a informée que le Mrs. Bucaud du Chapitre s'est venu chez lui à 9h ½ du matin et lui avait fait part que [...] le Chapitre avait délibéré que dans l'après midi de ce jour pour les trois heures, on ferait une procession générale où l'on porterait la prestigieuse relique du St Suaire, pour demander à dieux les grâces qui nous sont nécessaires dans les malheurs présents et faire cesser les pluies qui endommagements considérablement les bien qui sont sur terre. (Tous le personnel communal est tenu d'y assister.) »

21 juillet – débordements des rivières

« M. le Maire après avoir [pris] dans le sein de la compagnie toutes les inquiétudes qu'elle ressentait aussi vivement que lui par rapport aux débordements des rivières et à l'engorgement des moulins de la ville, à la constance des pluies et à la limite du temps où elles finiront. [...] qui demandent des soins d'autant plus pressants, que pour qu'on diffuse il est à craindre que les boulangers manquent de farines, les cris ne se ferraient entendre de toutes parts, que les habitants des campagnes voisines où tombent la désolation et que les citoyens ne se portent a de trop grandes douleurs, a dit qu'il avait déjà pris les pris les précautions en faveur de la question des farines qu'il versait aux boulangers dont procès verbaux avait été frappé par le commissaire de police. [...] La ville fera en sorte que le pain ne manque pas. » *Le blé va donc être moulu dans les moulins des villages voisins et les moulins à bras de la citadelle remis en marche (cf. G. Gazier)*

Boucheries inondées

« Les bouchers de la boucherie du bourg ayant représenté à la Compagnie que leur Boucherie était remplie d'eau ce qui les empêchaient de pouvoir distribuer les viandes. »

29 juillet – fin des inondations

« Après 25 jours passé dans les alarmes on jouit à présent de la tranquillité[...] les moulins de la villes ont repris... »

BB.18527 juillet 1770 : Débordement des rivières

« La compagnie remplie d'inquiétude sur le débordement aussi subit qu'excessif de la rivière du Doubs et de l'engorgement des moulins qui s'en est suivi et craignant en même lieu que par le default de farine le pain ne manque dans la cité et que la consternation ne se jette parmi les habitants et parmi ceux des campagnes qui y affluent s'est occupé des précaution et moyen à parer un aussi grand mal »

Inondations

« Les eaux s'étant répandues sur plusieurs endroits de la ville avec une plus grande abondance même qu'en 1734, quoique la crue fut encore moins élevé et principalement sur la place des

casernes, dans les écuries de la cavalerie, au rez-de-chaussée du grand quartier de l'infanterie et dans celui de la tour l'exhaussement des écluses est ensuite accusé »

Teneur du procès verbal

« [...]où nous avons remarqué que la Chambre du grand foyer d'infanterie construit sous les ordres du Maréchal de Vauban était remplie d'eau à hauteur de 4 pieds et 3 pouces sur toute la longueur du rez-de-chaussée, ce qui nous a nécessité de loger tous les soldats qui occupaient les chambres. [...] nous avons trouvés que les écuries formant la totalité du rez-de-chaussée étaient remplies d'eau à la hauteur d'un pied [...] que la hauteur d'eau dans le four des magasins étaient de 3 pieds 4 pouces et d'un pied 10 pouces au dessus du sol des chambres. »

BB.195

26 octobre 1778

« Les pluies continuelles d'octobre ont occasionné à la rivière du Doubs un débordement affreux qui a causé les plus grands ravages, aucune précaution n'a put l'empêcher de se répandre dans les différents quartiers de la ville et particulièrement sur la place et casernes St Paul dont le rez-de-chaussée a été inondé à une hauteur considérable. [...] Le tout (*c'est à dire les bois de marines emportés par la crue*) formait une masse énorme l'a jetée rapidement sur le pont de Brégille qui a rompu et enlevé plus de 2/3 dans la partie la plus proche de ce hameau. (*D'après les notes de Castan³, ceci s'est produit le 26 octobre 1778 à 3h de l'après midi.*) et à par là rompue la communication de l'eau qui abreuvait les fontaines publiques.

Les délibérations en date du 27 octobre indiquent également la réouverture des puits publics et demande aux particuliers de laisser libre accès à leurs puits en attendant que la conduite d'eau soit rétablie. Les délibérations en date du 31 octobre permettent d'établir un passage gratuit avec des barques à l'emplacement du pont de Brégille.

31 novembre 1781 – Inondations

Mr. Le Commissaire aux casernes a dit que la rivière du Doubs ayant débordé du 15 au 17 de ce mois, et que durant ce temps, les eaux ayants rempli toute l'étage du rez-de-chaussée des casernes, du moment où elles s'étaient retirés ils avaient fait venir conduire 18 fours pour faire sécher [...]

BB. 200

28 janvier 1789

« M. le Maire a dit que le désastre causé par le débordement des eaux de la rivière du Doubs, à l'inondation subite arrivé la nuit du 26 au 27 de ce mois, en jetant le citoyen – habitant dans la consternation [...]

[résumé de Castan⁴ : « la commune réclame l'exécution de l'arrêt de la chambre des eaux et forêts du 30 avril 1782 qui avait ordonné l'abaissement des écluses et l'enlèvement des îlots empêchant le libre cours »]

³ Notes sur l'histoire municipale de Besançon, Auguste Castan, 1888 (index des délibération municipales)

⁴ Notes sur l'histoire municipale de Besançon, Auguste Castan, 1888 (index des délibération municipales)

31 janvier 1789 – Barque passage Brégille

« Le pont de Brégille ayant été rompu et le passage en cette partie nécessaire. » *Note de "résumé" dans la marge* : « Bateaux et barques établis pour passer la rivière près de la porte de Brégille »
Le conseil municipal de ce jour débat également d'un mémoire fait pour le rabaissement des écluses afin de préserver la citée des inondations.

PER.C.2000

An X 13 Nivôse : 5 janvier 1802

« Par la première [lettre] en date du 10 de ce mois⁵, le préfet annonce toute sa peine qu'il a éprouvé en voyant les effets des inondations, il annonce qu'il en fait part au ministre et qu'il décidera tous les moyens de prévenir par la suite pareil désastre.

Il autorise le Maire à prendre tous les moyens qu'il jugera nécessaire pour arrêter les ravages et prendre promptement les précautions pour rétablir la conduite des eaux de fontaine interrompue par l'enlèvement du pont de Brégille.

Par la seconde [...] il approuve les précautions prises par le Maire et s'engage à faire reconnaître les dégâts et apprécier les pertes des citoyens. »

An X 4 pluviôse : 24 janvier 1802

« On a lu le procès verbal qui constate les pertes que la commune a éprouvé par l'inondation, tant en raison de la détérioration des travaux de la gare, de la perte des matériaux qui devaient y être employés, que de l'enlèvement du pont de Brégille et la dégradation du pont de Chamars, pertes estimés par ce procès Verbal à 34000 ⁶»

1D.130

15 janvier 1883 (inondation du 28 décembre 1882) – Secours aux inondés

« La fête de bienfaisance donné par les sociétés musicales de la ville le 7 janvier, au profit des victimes de l'inondation produits une somme d'environ 3 700 Fr. A ce chiffre doivent venir s'ajouter le montant de diverses souscriptions ou quêtes déjà réalisées ou en voie d'organisation. [...]

Inondations de 1882 – gratification aux sauveteurs

Sur la proposition de M. le Maire, le conseil, désireux de reconnaître le zèle des militaires de la garnison qui, lors de la dernière crue du Doubs, ont coopéré au service de transbordement des piétons dans les rues inondés, vote une somme de 400 Fr pour leur être distribués [...]

Le conseil alloue en outre une somme de 50 fr au sieur Millet, receveur d'octroi de Brégille. Malgré la rapidité du courant, ce courageux agent s'est résolument jeté à l'eau pour sauver les registres de son bureau.

⁵ Soit le 31 décembre 1802

⁶ Le texte ne précise pas l'unité monétaire mais il s'agit très certainement du Franc qui fut l'unité légale à partir de 1795.

Une égale somme de 50 Fr. est attribuée au sieur Michel, qui s'est exposé à un réel danger en allant renforcer les amarres d'un bateau marchand que les eaux devaient infailliblement entraîner contre les arches du pont Battant dont l'obstruction complète aurait alors pu causer les plus grands désastres. »

PER.C.2000

17 mars 1896 – secours aux victimes de l'inondation

« [...]le conseil décide qu'une somme de 1200 fr [...] sera mise à disposition de la Municipalité, pour faire face aux quelques dépenses nécessitées par les mesures qui on été prises lors de la crue du Doubs, et pour distribuer un secours aux victimes des inondations qui seront jugés les plus dignes d'intérêts. »